



**CERTIFICAT DE LIVRAISON DE CÉRÉALES ENTRE
UN ORS ET UN ORS**

DATE :

1 - L'ACHETEUR (ORS)

Nom :

Lieu de livraison :

2 - LE VENDEUR (ORS)

Nom (ou désignation) :

Adresse :

3 – LIVRAISON

Céréale :

Tonnage livré :

Grain sec à 13 % d'humidité	Taux en %	Réfaction en F CFP
Grains brisés		
Grains germés		
Tanin		
Impuretés diverses		

Fumonisine en ppm	
-------------------	--

Prix d'achat :

Total dû :

Les données personnelles vous concernant (ci-dessus) sont collectées afin de traiter votre demande d'aide et sont conservées par l'Agence rurale pendant toute la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Elles sont transférées en interne aux services de l'Agence rurale et peuvent être conservées sur un serveur hébergé en Australie.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et de limitation du traitement sur les données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment, sous réserve de justifier de votre identité, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse : AgenceRurale.dpo-ikigai@moncloud.nc

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés / CNIL)

Le Vendeur

L'Acheteur

Partie réservée à l'Agence rurale

CALCUL de l'Aide au Transport

Distance en km :

Tonnage rendu à la norme :

Indemnité unitaire : 24 F CFP la tonne kilométrique. Forfait minimum de 1 F CFP/kg

Montant total de l'aide au transport :

F CFP